

**OBJET : REHABILITATION DE LA RUE SAINTE ANNE
(ENTRE LES RUES DE PARIS ET JEAN CHATEL)**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

Dans le cadre du Programme de réhabilitation de la voirie urbaine, la ville de Saint Denis se propose d'améliorer le confort d'usage et l'aspect de l'espace public, constitués par la rue Sainte Anne (partie comprise entre les rues de Paris et Jean Chatel).

Il est prévu :

- la reconstruction complète du corps de chaussée,
- la reconstruction des trottoirs,
- la construction et l'amélioration de réseaux d'évacuation des eaux pluviales et usées,
- la rénovation du réseau d'eau potable.

En outre, l'amélioration de l'espace public se fera avec l'enfouissement des réseaux aériens EDF et France TELECOM, nécessaire à une meilleure perspective des espaces, renforcée la nuit par l'amélioration de l'éclairage public.

Une procédure d'appel d'offres ouvert doit être lancée, conformément aux articles 28, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les travaux correspondants sont estimés à 270 000 € TTC.

L'opération est décomposée en deux lots, selon les spécificités des travaux à réaliser :

- lot 1 Voirie
- lot 2 Eclairage public.

Chaque entreprise soumissionnaire pourra se présenter dans sa spécialité ce qui favorisera la concurrence, notamment au niveau des prix.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal sous les chapitre 23 et article 2315 (220 000 € TTC), au budget annexe eau (50 000 € TTC).

Je vous demande donc :

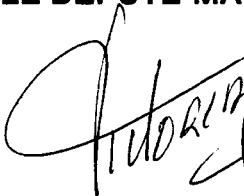
- d'approuver ce projet,

RAPPORT N° 07/1-21

- de m'autoriser à :
 - lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux
 - à passer le (s) marché(s) avec l'(es) entreprise(s) retenue(s) par la commission d'appel d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s)
 - d'autoriser la signature du (des) marché(s) par le Député-Maire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE


René-Paul VICTORIA



**OBJET : REHABILITATION DE LA RUE SAINTE ANNE
(ENTRE LES RUES DE PARIS ET JEAN CHATEL)**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

ONSIDERANT les crédits inscrits au budget principal sous les chapitre 23 et article 2315, le budget annexe eau ;

Sur le RAPPORT N°07/1-21 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réhabilitation de la rue Sainte Anne (entre les rues de Paris et Jean Chatel), autorise le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux, conformément aux articles 28, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 2

Approuve la décomposition de l'opération en deux lots : lot 1 : Voirie et lot 2 : Eclairage public

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la commission d'appel d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 AVR. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA